


Maître d'ouvrage :



Conseil Général de l'Allier
1, avenue Victor Hugo
03100 MOULINS CEDEX

Département de l'Allier
Commune de LA CHAPELLE

Réglementation des boisements



Plan :
Zonage - Section AV

Légende :

- : Zone de boisement libre
- : Zone de boisement réglementé
- : Zone de boisement réglementé après coupe rase
- : Zone de boisement interdit
- : Zone de boisement interdit après coupe rase

Echelle :
1 / 5 000

Fond :
Cartes de Orthophotoplan

Source :
Conseil Général de l'Allier - IGN

Dossier :
5000

Suivi :		Objet :		Intervention :	
Versión	Date				CP
V1	Mars 2010				
V2	Octobre 2010				

Maître d'oeuvre :



Bureau d'Etudes Réalités
14, rue Georges Pompidou
42000 Louches
Tél : 04 77 67 83 06
Mail : jay@realties.fr